



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 469.11-2019 ET 469.12-2019 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE JOLIETTE NUMÉRO 469-2019 ET DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 497-2024.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, NANCY FORTIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MRC JOLIETTE, QUE :

Conformément à l'article 53.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le **règlement numéro 469.11-2019** modifiant le règlement numéro 469-2019 intitulé « Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette » afin d'apporter des changements pour permettre l'agrandissement de l'école Sainte-Bernadette dans la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est entré en vigueur le **7 juin 2024** suivant la notification d'un avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation attestant que le règlement respecte les orientations gouvernementales.

Conformément à l'article 53.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le **règlement numéro 469.12-2019** modifiant le règlement numéro 469-2019 intitulé « Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette » afin d'apporter des changements à la suite de l'analyse des refontes des municipalités et villes et d'agrandir l'affectation industrielle catégorie 1 dans la ville de Notre-Dame-des-Prairies est entré en vigueur le **12 juillet 2024** suivant la notification d'un avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation attestant que le règlement respecte les orientations gouvernementales.

Conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le **règlement de contrôle intérimaire numéro 497-2024** afin d'interdire l'équarrissage est entré en vigueur le **19 juillet 2024** suivant la notification d'un avis du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation attestant que le règlement respecte les orientations gouvernementales.

Les règlements sont disponibles pour consultation au bureau administratif de la MRC, via notre site internet à la section « Aménagement du territoire » et également au bureau de chaque municipalité et ville du territoire.

Donné à Joliette, ce 25 septembre 2024.

Nancy Fortier  
Directrice générale et greffière-trésorière